



Paris, le 16 avril 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE



Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer présente www.toutsurenvironnement.fr, premier portail d'accès à toute l'information publique environnementale en ligne

Sous l'impulsion du Grenelle Environnement et dans le respect de la convention d'Aarhus*, le ministère du Développement durable a piloté la création du portail www.toutsurenvironnement.fr. Ce portail offre une porte d'entrée inédite vers les informations publiques environnementales mises à disposition gratuitement sur Internet par des organismes publics adhérents. **Les internautes peuvent d'ores et déjà accéder à un éventail de plus de 20 000 ressources.**

Un portail ouvert à tous et facile d'emploi !

Le site offre des solutions de navigation adaptées aux préoccupations et au niveau de connaissance de l'internaute en matière d'environnement. Les informations sont organisées selon **4 niveaux de lecture : scolaire, citoyen, professionnel ou expert**, et classées par mots-clés ou par menus thématiques, « Milieux et environnement », « Vos préoccupations » et « Les secteurs d'activité ». Le portail regroupe ainsi une variété de documents, de pages Internet, de données géographiques, de cartes, de tableaux de résultats, de bases de données, de ressources juridiques, et de logiciels.

Plus de 150 contributeurs publics à ce jour

Les organismes qui inscrivent des informations dans le portail de l'environnement sont :

- des services de l'État (ministères, services de proximité, établissements publics)
- des collectivités (communes, départements, régions, groupements, établissements publics)
- d'autres structures avec une mission de service public sur l'environnement.

Ces organismes proposent en toute liberté et responsabilité leurs informations, assurant ainsi une grande variété de messages et points de vue.

Ce portail a pour **vocation de croître, de développer ses contenus**, d'accueillir de nombreux contributeurs dans les mois à venir. Il se positionnera à terme comme le lieu de centralisation des ressources de l'information publique environnementale.

* Convention signée le 25 juin 1998 au Danemark par 42 États qui consacre trois droits fondamentaux pour les citoyens et les associations qui les représentent : l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière de législation environnementale.